



Certificat de constance des performances

0840-CPR-0210-130000-01

Conformément au règlement (CE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement des produits de construction), le présent certificat est valable pour le produit de construction

**Ciment portland
EN 197-1 – CEM I 42,5 R**

du fabricant

**Heidelberg Materials AG
Werk Ennigerloh Nord
Zur Anneliese 11, D-59320 Ennigerloh.**

Le présent certificat a été délivré par l'organisme notifié

**VDZ Service GmbH
Toulouser Allee 71, D-40476 Düsseldorf**

et confirme que toutes les dispositions de l'annexe ZA de la norme

EN 197-1: 2011

concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances selon le système 1+ et les caractéristiques de performance du produit ont été appliquées, et que le produit de construction répond à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 02.04.2001. Il est valable jusqu'au 31.01.2026, mais au plus tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences posées par le contrôle de production dans l'usine du fabricant ainsi que le produit et les conditions de production en usine ne subissent pas de changements importants.

Düsseldorf, 16.01.2025

Dr. Silvan Baetzner
Chef de l'organisme de certification

